

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL871

présenté par  
M. Matras, rapporteur

-----

### ARTICLE 32

À l'alinéa 33, substituer aux mots :

« de seize ans au moins »

les mots :

« d'au moins seize ans ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de portée rédactionnelle